

Charte du patient admis en service ambulatoire

-1-



Contact à J-1 :
Consignes pré opératoires,
conditions de sortie,
rappel de l'heure
de convocation

-2-



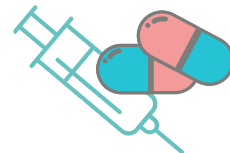
Douche pré
opératoire au
savon/shampooing
habituels ou ceux
prescrits par le
chirurgien

-3-



A jeun selon les
consignes de
l'anesthésiste

-4-



Arrêt du traitement
selon consignes de
l'anesthésiste
Ordonnance
anticipée
d'antalgiques remise
lors de la
consultation anesth.

-5-



Faciliter
l'admission avec
le portail de
préadmission
Yooli

-6-



Coordination du
parcours de santé
(admission, service,
bloc, SPPI, sortie)

-7-



Validation de la sortie
(Score de CHUNG)

-8-



Documents de sortie
(CRO, lettre de sortie,
ordonnances de sortie)
et consignes post
opératoire

-9-



Accompagnant(s)
obligatoire(s) pour
la sortie

-10-



Ne pas rester
seul(e) la 1ère nuit
suivant l'intervention

-11-



SMS à J+1 :
Suivi de la prise
en charge post
opératoire

-12-



Evaluer votre
satisfaction grâce
au questionnaire
e-satis

Le livret de douche pré opératoire et le passeport ambulatoire sont remis au cabinet lors de la consultation